# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN DU JEUDI 14 MARS 2024 - PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 14 mars à 20h05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents: M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux. Étaient excusés: M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à M. CHAFFAUD Jérôme et M. ROBIN Florent Mme MICHAUD Laurence est nommée secrétaire de séance.

# 1 - PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 26

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22/02/2024 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme CHARDIGNY Mireille, M. ECOCHARD Nicolas, Mme ONOFRE Lia et M. Gauthier SAVART) le PV de la séance du 22/02/2024.

## 2 - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE - RENTREE SCOLAIRE 2024

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 26

Le Maire passe la parole à Mme MERONI qui explique qu'il s'agit juste de pérenniser l'organisation scolaire actuelle de 2024 à 2027.

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D521-10 et suivants,

Vu le décret n°2020-632 du 25 mai 2020,

Vu les délibérations n°23/2018 du 29/01/2018, n°26/2019 du 23/05/2019 et n°2020/70 du 10/12/2020 concernant le rythme scolaire des écoles de la commune de BAGE-DOMMARTIN,

Vu le courrier de l'Académie de Lyon du 24/01/2024 concernant le renouvellement de l'organisation du temps scolaire,

Il est proposé de maintenir les horaires des écoles communales, soit 24 heures par semaine sur 36 semaines, comme suit :

Ecole maternelle Jacques PREVERT Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h20-11h20 et 13h10-16h10

Ecole élémentaire DENAVE et PAINLEVE Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h00 et 13h45-16h15

Ecole primaire DOMMARTIN Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h45-12h00 et 13h30-16h15

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- conserver les horaires journaliers des écoles à BAGE-DOMMARTIN comme suit :

Ecole maternelle Jacques PREVERT

Lundi, mardi, jeudi et vendredi:

8h20-11h20 et 13h10-16h10

Ecole élémentaire DENAVE et PAINLEVE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30-12h00 et 13h45-16h15

Ecole primaire DOMMARTIN Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-12h00 et 13h30-16h15

soit 24 heures par semaine sur 36 semaines.

- donner son accord pour informer ces modalités d'organisation du temps scolaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale de notre secteur, et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

# 3 - Engagement et paiement - Depenses d'investissement durant la periode precedant l'adoption du bp assainissement 2024

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 26

P TRUCHON et JJ BESSON expliquent qu'il s'agit de payer 3 factures correspondant à 5 branchements assainissement chez des particuliers réalisés par la SOCAFL.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1612-1,

Vu le Budget Primitif 2023 ASSAINISSEMENT de la Commune de Bâgé-Dommartin, adopté lors de la séance du 12 avril 2023, dont le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 - hors remboursement de la dette en capital - s'élève à 307 300 euros,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du budget primitif 2024,

## Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 du budget primitif ASSAINISSEMENT, soit un montant maximum de 307 300 € / 4 = 76 825 euros.

Voici la dépense d'investissement autorisée :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	
Compte 2158 – Immobilisations – Acquisitions immobilisations	+ 4200 € TTC
corporelles à titre onéreux - Autres	+ 5976 € TTC
Pour réalisation de branchements assainissement chez des particuliers	+ 6000 € TTC
Totaux section d'investissement	+ 16176 € TTC

<sup>-</sup> et de s'engager à inscrire au Budget les recettes correspondantes.

#### 4 - LE COLOMBIER - CESSION DE LA VOIRIE COMMUNALE RUE DE LA MARPA

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 26

Le Maire et JJ BESSON montrent à l'écran la voirie et le chemin piétonnier concernés par cette rétrocession gratuite.

J CHAFFAUD précise qu'il est réservé sur l'état de la voirie car il pense que les caniveaux sont un nid à ennuis et qu'il faudrait qu'ils soient réparés avant récupération par la collectivité.

Le Maire lui répond qu'il va faire le nécessaire pour s'en assurer.

M FERNANDES demande pourquoi nous les récupérons.

Le Maire explique qu'il est intéressant de récupérer le chemin piéton car c'est une voie stratégique pour la commune.

M FERNANDES lui répond que la commune pourrait se contenter de récupérer uniquement les chemins des logements sociaux et pas ceux des autres bailleurs. Le Maire ajoute que c'est un cas particulier du fait justement de ce chemin piéton et aussi pour favoriser l'entretien du cimetière.

Certains élus craignent que si la voirie et le chemin piétons restent privés, l'accès en soit interdit plus tard aux non riverains.

LOGIDIA envisage de lancer la commercialisation de proposition de vente aux locataires occupants, sous le régime juridique avantageux de l'accession sociale à la propriété de ses 10 pavillons au Lotissement Le Colombier rue de la MARPA.

Dans ce cadre, LOGIDIA propose de céder gratuitement à la commune de BAGE-DOMMARTIN la voirie d'accès à l'entrée du lotissement située au départ de la rue de la MARPA et dans la continuité le chemin piéton à l'EST pour une surface au total de 6a32.

Vu le code des collectivités territoriales.

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,

Vu le tableau de classement des voies communales de la commune déléguée de BÂGE-LA-VILLE,

Vu le plan cadastral de la commune déléguée de BÂGE-LA-VILLE,

Vu le bornage,

Considérant que pour procéder à la mise à jour des plans cadastraux, le tènement affecté par le déclassement sera délimité par un géomètre expert avant transmission au service du cadastre,

Considérant que cette rétrocession gratuite n'est pour la Commune de Bâgé-Dommartin qu'un acte de gestion de patrimoine,

Considérant que cette rétrocession gratuite sera réalisée par acte authentique devant notaire,

Considérant que les frais de notaire ne seront pas à la charge de l'acquéreur,

Le bon état actuel de la voirie permettant d'accéder à cette demande, il est proposé d'accepter l'intégration de la voirie et du chemin piéton dans le domaine communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (M FERNANDES) :

- Approuve la rétrocession gratuite de la voirie et du chemin piéton du lotissement Le Colombier dans le domaine communal
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### 5 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GDS 01 (FRELONS)

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants: 26

Le Maire passe la parole à MP GAUTHERET qui s'est proposée comme référente frelon asiatique.

Elle explique que les reines des frelons asiatiques s'enterrent donc il faut les piéger avant mi-mai avant qu'elles refassent un nid : les ouvrières meurent d'une année sur l'autre.

Les pièges vont être mis là où des nids ont été déclarés même sur des terrains privés ; il y a des points GPS pour les situer. Elle précise qu'il faut être prudent avec ces insectes car ils sont très agressifs.

A la question de plusieurs élus, MD BUIRET rappelle qu'il faut déclarer chaque nid sur la plateforme dédiée et que la procédure est détaillée dans le dernier bulletin municipal. Le Maire ajoute que la CCBS participe financièrement à la destruction des nids et que la commune complète également lorsque les fonds ne sont pas suffisants.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du bureau communautaire de la communauté de communes Bresse & Saône sur la proposition financière par le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain, dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, sous réserve de la réalisation d'un piégeage de printemps par les communes,

Considérant que cette option est liée à l'engagement des communes dans l'action de piégeage préventif,

Vu la destruction tardive sur le territoire communal de 9 nids de frelons asiatiques après le 1<sup>er</sup> octobre et donc que la commune doit prendre 1'engagement auprès du Groupement de Défense Sanitaire en conventionnant et en respectant le protocole,

Vu la convention de partenariat 2024 avec le Groupement de Défense Sanitaire et le protocole de piégeage de printemps, Considérant que la commune doit nommer un référent parmi les élus et de la candidature de Mme Marie-Pierre GAUTHERET,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 1'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat 2024 à passer avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain concernant le piégeage des nids de frelons asiatiques.
- NOMME Mme Marie-Pierre GAUTHERET comme élue référente frelon asiatique.
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

# 6 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 26

P TRUCHON lit le DOB 2024 préalablement envoyé à tous les élus et diffusé à l'écran.

S'agissant des orientations budgétaires 2024, il confirme avec chaque adjoint que les projets de sa/ses commission(s) sont bien tous mentionnés. Il n'y a pas de remarques particulières.

Un échange a lieu entre élus au sujet du financement des actions des syndicats SIVU et SIVOS par les communes suite à une question précise de M FERNANDES sur la participation de 11€ par habitant. P TRUCHON ajoute que le Conseil municipal n'est pas obligé de suivre le vote du Conseil syndical. Le Maire réagit en précisant que toutes les actions syndicales locales des deux syndicats sont voulues et discutées par les élus et présentées régulièrement à l'ensemble des élus. JJ BESSON complète ses propos en disant que nos syndicats sont nécessaires.

Le Maire conclut que la commune aura une démarche ambitieuse sur la fin du mandat avec les 4 projets prévus : Pôle communal, ALSH, Traversée de Dommartin et Sécurisation de la Route du Corridor.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2312-1,

Le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024 est présenté à l'Assemblée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2024,
- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2024 organisé en son sein.

#### 7 - DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire n'a pas pris de décisions par délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

#### 8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Indemnités des élus 2024 :

Le Maire montre à l'écran les indemnités des élus (maire, 2 maires délégués et adjoints).

- Les 4 projets de la commune :

## 1/ Pôle Communal:

Le Maire informe les élus que la commune a reçu l'APD le 05/03/2024 avec une hausse de 6% de l'estimation du coût total des travaux en raison de l'augmentation du coût des matériaux et il reste une inconnue pour les fondations, la commune est dans l'attente du rapport du sondage de sol.

Il espère que la consultation nous sera favorable car les entreprises et fournisseurs recherchent des chantiers.

N PERRET demande qui paye si les travaux coûtent 10 % plus cher.

Le Maire, P TRUCHON et R ROZIER répondent qu'il y a plusieurs solutions : payer, enlever des options ...

Est évoqué un projet d'installation de panneaux photovoltaïques en lien avec la SEM LEA et le SIEA. Il existe une possibilité de lancer une étude pour de l'autoconsommation.

Le Maire montre à l'écran le planning détaillé du projet et il précise que l'idéal serait de valider l'APD au plus tard le 25/03. M FERNANDES rappelle qu'il faut attendre le résultat de l'étude de sol (NB: l'immeuble est sur 2 rangs de pierres comme cela se faisait en termes de constructions avant).

Il faudrait donner le 1<sup>er</sup> coup de pelle fin 2024.

R ROZIER explique les plans affichés à l'écran. L'habillage en bois des escaliers ne fait pas l'unanimité parmi les élus car l'entretien sera chronophage pour le Service Technique déjà fort occupé et cela engendra un coût supplémentaire. Certains sont plus favorables à un visuel en aluminium, plus cher à l'achat mais moins cher en entretien après.

Il rappelle qu'il faut faire ajouter un local archives près des toilettes extérieures. La surélévation du local forum et la réfection de la toiture seront à négocier lors des travaux directement avec les entreprises si l'enveloppe financière le permet.

Il faudra veiller à le redire à l'Agence d'Ingénierie et à l'architecte.

## 2/ Traversée de Dommartin:

Le Maire précise qu'ils n'ont pas eu de retour du cabinet.

#### 3/ Garderie:

R ROZIER propose aux élus une autre stratégie pour la garderie : signature d'une nouvelle convention avec l'Agence d'Ingénierie prévoyant un choix de 1ères esquisses et pas un choix d'architecte.

Cela coûte plus cher qu'une simple étude (+/- 20 K€) mais cela permettra de donner d'emblée à la commune une idée du projet. Le Maire a relancé l'agence sur ce dossier et un devis sera fait prochainement.

# 4/ Sécurisation de la Route du Corridor :

E DIOCHON informe que le projet est en cours, le relevé topo a été fait par la géomètre.

S'agissant des subventions, la Secrétaire Générale de la Préfecture va venir en mairie pour une visite de courtoisie fin mars et le Maire va lui présenter tous nos projets et voir avec elle toutes les possibilités de financement.

## - Fiscalité 2024 :

Le Maire propose aux élus de modifier les taux locaux cette année notamment compte tenu des 4 projets, pour améliorer notre capacité d'autofinancement et couvrir l'augmentation de nos énergies :

. TFB : 25.57 % . TFNB : 46.22 % . TH : 12.75 %

Cela nous permettra de trouver un produit fiscal de +50 K€. Il précise que les bases vont augmenter de 4% cette année.

Il leur demande d'y réfléchir d'ici le prochain Conseil Municipal où ils seront votés.

P TRUCHON précise que la commune les votera en même temps que le vote du budget le 11/04/2024.

G SAVART remarque que si la commune l'avait déjà fait l'an dernier, cela aurait permis une plus faible hausse cette année.

## - Commission scolaire (A DONGUY):

. Les 2 conseils d'école ont eu lieu. Elle évoque le sujet des effectifs scolaires surtout à Dommartin, une projection de la prochaine rentrée est projetée à l'écran.

. Les enfants des 2 écoles de BAGE-LA-VILLE ont bien travaillé pour le Carnaval.

Le Maire en profite pour évoquer le projet de constructions sur Dommartin suite à une question de G SAVART :

. Pré Balichard : l'étude de sol est faite et la signature du compromis d'achat et le renvoi d'une nouvelle esquisse auront lieu en 03/2024. Le dépôt du permis d'aménager se fera en 04/2024 et les 1ères commercialisations fin 2024.

## - Label Régional Villes et Villages Fleuris :

MP GAUTHERET présente ce label.

La commune de Bâgé-la-Ville peut concourir pour ce label ; cela peut être bien pour la reconnaissance du travail accompli par le Service Technique ST et les bénévoles.

Le Maire précise que si Bâgé-la-Ville ne le fait pas, Dommartin ne pourra pas prétendre à une 2 inc fleur.

Il y a un gros dossier à remplir avec beaucoup d'arguments à présenter.

M GUILLOT remarque que ce serait égoïste de ne pas le faire parce que personne ne souhaite porter ce projet.

S'ensuit une discussion sur qui pourrait prendre en main le dossier.

I MERONI se porte candidate pour le monter avec MP GAUTHERET et M GUILLOT propose son aide pour la mise en forme. Le Maire ajoute qu'il signera le formulaire de candidature rapidement.

## - Commission Communication (MD BUIRET):

. Elle fait circuler dans les rangs des élus la pochette pour les nouveaux arrivants (lettre de bienvenue, note d'information (adresses et associations), flyer Panneaupocket, planning de collecte des ordures ménagères, 2 derniers bulletins, calendrier des fêtes, dépliant des randonnées).

. Sont montrés à l'écran les panneaux signalétiques (travail de la commission Communication avec le policier municipal et le responsable du Service Technique) : un rdv avec l'entreprise Signaux Girod -avec qui nous travaillons pour le marquage-a eu lieu avec visite de la commune

Elle liste les panneaux 1 face et recto-verso envisagés et précise que les lames sont amovibles.

- . Exposition JO 2024 de Bag'Evasion : la maquette sera exposée 3 mois à la mairie de Bâgé-la-Ville et 1 mois à la Médiathèque ; l'information sera relayée sur Panneaupocket.
- . Animation Instant histoires le 25/03 : les musiciens de UM3BD viendront jouer.
  - Actualités (C BERNIGAUD) :

. AG du Comité des Fêtes : le Président du Comité des Fêtes s'est vu remettre une Médaille de la Fédération Nationale des Comités et Organisateurs des Festivités (FNCOF) par le Président M. THENOZ présent à cette AG. Le comité a fêté ses 70 ans.

Le Maire précise que la commune aurait tout intérêt à adhérer aussi à cette fédération (10 € pour la commune) car il y a plein d'avantages : remises dont sur les droits SACEM, aide juridique, tarifs de groupe...

Le panneau EBS a été mis dans tous les stades.

AG du Comité du Fleurissement de Dommartin : à noter que l'entreprise Jérôme Concept a réalisé du mécénat d'entreprise et est intervenu gracieusement sur la taille du chêne du boulodrome. Le Maire remercie tous les bénévoles.

- Commission Voirie (E DIOCHON):

Il demande à sa commission voire aux autres élus de lui signaler les routes où il y a des trous.

Un platane a été coupé à l'école, il menaçait la sécurité des enfants suite au diagnostic gratuit de l'entreprise Jérôme Concept. N PERRET demande à E DIOCHON un état des lieux des achats de petits matériels pour le Service Technique vu qu'en 04/2023, les élus ont voté une somme.

- Commission Assainissement (JJ BESSON) :
- La SADE a commencé les sondages à Dommartin ; une longueur de travaux sera ajoutée jusqu'à la Ferme des Brondières.
  - Commission Social (I MERONI):
- Le 12/03 a eu lieu le CA du CCAS avec présentation du DOB.
- . Les invitations pour le Repas des Anciens ont été (Bâgé-la Ville) ou vont être (Dommartin) envoyées.
  - Commission Bâtiments (R ROZIER):

Il fait un récapitulatif de son budget :

- . Le budget de fonctionnement est identique à l'an dernier.
- . S'agissant des investissements, il a prévu la réfection de la toiture de la buvette de Dommartin, le passage en LED des néons de la Salle des Fêtes de Bâgé-la-Ville et l'achat de tables et de chaises pour la Salle des Fêtes de Dommartin.
- . Les travaux pour l'aire de jeux vont commencer en 05/2024 et seront terminés pour l'été.
- . Les jeux de l'école de Bâgé-la Ville vont être réaménagés.
  - Comité de Jumelage (AL SOCQUET) :
- . CA du Comité de Jumelage le 18/03
- Préparation du Voyage à Bad Waldsee
  - Commission Espaces Verts (MP GAUTHERET):
- . CA et AG du Comité de l'Office du Tourisme à venir.

La séance est levée à 23h02.

# PV du 14/03/2024

Nom Prénom	Signature
BERNIGAUD Christian	
MICHAUD Laurence	Klicenel